



Bulletin Officiel

N°6143 Jeudi 09 Juillet 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19	3-4
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	5-6

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE HEXABYTE INITIEE PAR LA SOCIETE STANDARD SHARING SOFTWARE (3S)	7-13
--	------

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIE VALEURS -INTERMEDIAIRE EN BOURSE-	14-16
--	-------

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

TUNINVEST SICAR	17
SONEDE INTERNATIONAL	18

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TUNINVEST SICAR	19-20
-----------------	-------

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SICAV RENDEMENT	21
SICAV CROISSANCE	22

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- SONEDE INTERNATIONAL
- MCP SAFE FUND
- MCP CEA FUND
- TUNISIAN EQUITY FUND

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2020, au plus tard le 20 juillet 2020.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
-------------------------------------	---	--	--	------------------------

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;

- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Avec l'amélioration relative de la situation sanitaire en Tunisie et compte tenu des conséquences économiques attendues de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier aux sociétés concernées afin de rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Les sociétés cotées ont été appelées à informer au niveau de leurs états financiers au 30 juin 2020 sur les hypothèses et les jugements retenus, une attention particulière devant être accordée à l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte COVID, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, de veille à la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Aussi, les dites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

- Suite -

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux**.

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DU CMF**Offre Publique d'Achat -OPA-****Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire
sur les actions de la société Hexabyte initiée
par la société Standard Sharing Software (3S)**

Par décision n° 19 du 29 juin 2020, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat-OPA- obligatoire à laquelle a été soumise la société Standard Sharing Software (3S), visant le reste des actions composant le capital de la société Hexabyte.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La société Standard Sharing Software (3S), société anonyme sise à l'Immeuble 3S rue Abou Hamed El Ghazali Montplaisir, 1073 Tunis, est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement chargé du projet d'OPA :

COFIB CAPITAL FINANCES en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis 25, rue Dr Calmette, Cité Mahrajène 1082 Tunis, est l'établissement chargé du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La société Standard Sharing Software (3S) détient 1 758 579 actions représentant 84,41% du capital de la société Hexabyte.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la société Standard Sharing Software (3S) vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société Hexabyte, soit **172 612** actions représentant **8,29%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **7,550 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse. Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre :

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

Détenant le fournisseur de services internet (FSI) « GlobalNet », la société Standard Sharing Software (3S), tout comme Hexabyte éprouvent de plus en plus de difficulté à résister aux grands opérateurs, comme en témoigne la progression fulgurante ces dernières années du FSI

- Suite -

« TopNet » qui est adossé à Tunisie Télécom, et qui détiennent ensemble près de 65% de la part de marché en terme d'ADSL. Le deuxième FSI, « GlobalNet », est très loin derrière et n'en détient que 15%.

De plus, la part du marché des deux acteurs indépendants à savoir « GlobalNet » et « Hexabyte » ne cesse de se réduire, même si, du fait de l'offre de gros (achat par le FSI des lignes en gros chez Tunisie Telecom et leur revente aux clients finaux avec une petite marge mais en prenant le risque entier du recouvrement), leurs chiffres d'affaires semblent évoluer positivement mais avec de moins en moins de marges opérationnelles. Ainsi, les marges ne cessent de se réduire et les bénéfices financiers (placements) d'Hexabyte représentent désormais près de 140% des bénéfices opérationnels. Cette tendance ne cesse de s'aggraver au risque de menacer le modèle économique dans sa totalité.

Ainsi, la viabilité des fournisseurs de services internet indépendants devenant de plus en plus difficile au regard de la taille du leader qui s'approche à grand pas d'une situation de monopole, la société Standard Sharing Software envisage de rapprocher certaines de ses activités et de ses investissements afin de bénéficier des économies d'échelles.

La consolidation du positionnement de la société Standard Sharing Software (3S), en tant que deuxième fournisseur de services internet sur le marché tunisien, lui permettra de gagner plus de résilience et de bénéficier d'un effet de synergies positif et d'économies d'échelles.

VII-Intentions pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :

a) - Politique industrielle:

Le rapprochement des deux entités s'inscrit dans une synergie de groupe et dans le but de faire face à un marché de plus en plus concentré. La centralisation des achats devra permettre d'économiser les coûts opérationnels et ainsi améliorer les marges et donc renforcer l'efficacité commerciale.

• Impact de la décision d'acquisition sur l'organisation des deux fournisseurs d'accès internet Hexabyte et GlobalNet :

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir la continuité de l'activité et des métiers tels qu'ils se présentent actuellement. Des synergies organisationnelles seront entreprises afin de faire bénéficier les deux sociétés d'avantages en matière commerciale, de support et de services fournis à la clientèle.

• Impact de l'acquisition sur la gouvernance de la société Hexabyte :

La direction générale sera maintenue telle qu'assurée actuellement par Monsieur Naceur HIDOSSI jusqu'au 31/12/2020. Ce dernier assurera la passation à une ou plusieurs personnes désignées par la société Standard Sharing Software (3S), dans de bonnes conditions.

b) - Politique financière:

La société Standard Sharing Software (3S) s'engage à préserver la santé financière de la société Hexabyte et maintenir un niveau de dette nul.

c) - Politique sociale :

La direction générale sera maintenue telle qu'elle se présente actuellement. L'acquéreur s'engage à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

d) Cotation en bourse : Maintien de la cotation ou Offre publique de Retrait- OPR-

Si à l'issue de l'Offre Publique Obligatoire, la société Standard Sharing Software viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société Hexabyte, elle sera tenue, soit de rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché au cas où elle demanderait le maintien de la cotation

- Suite -

des titres de la société visée, soit de déposer un projet d'Offre Publique de Retrait visant la totalité du reste du capital qu'elle ne détiendrait pas.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et la société visée :

Il existe un protocole de cession entre Monsieur Naceur Hidoussi et la société Standard Sharing Software - 3S portant sur 881 684 actions au prix de 7,550 dinars l'action.

Monsieur Naceur Hidoussi, Directeur Général de la société Hexabyte, s'engage à poursuivre la direction de la Société jusqu'au 31/12/2020, et à assurer, la passation à une ou plusieurs personnes désignées par le Cessionnaire, dans de bonnes conditions.

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant

X- Avis du Conseil d'administration sur l'offre publique :

Le conseil d'administration tenu le 19 juin 2020 a approuvé l'opération d'acquisition par la société Standard Sharing Software – 3S, d'un bloc de titres portant sur 881 684 actions de la société HEXABYTE détenus par M. Naceur HIDOUSSE.

Lors de la réunion tenue à la même date, le conseil d'administration a approuvé l'opération de la soumission de la société Standard Sharing Software 3S à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société HEXABYTE soit de 172 612 actions représentant 8,94% des droits de vote (soit 8,29% du capital de la société).

XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de 15 séances de bourse minimum allant du jeudi 02 juillet 2020 au mercredi 22 juillet 2020 inclus.

XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le 22 juillet 2020. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

- Suite -

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions Hexabyte sera suspendue durant les séances de bourse du 30 juin 2020 et du 1er juillet 2020, et reprendra à partir du 02 juillet 2020.

XIII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Hexabyte SA

- **Siège social :** Avenue Habib Bourguiba Immeuble CTAMA 9000 Béja –Tunisie–

- **Téléphone :** 216 78 45 66 66

- **Fax :** 216 78 45 69 00

- **Bureau de Tunis :** 4, Rue Ibn Bassem Menzah 4, 1004 Tunis

-**Tél :** 216 71 232 000-

-**Fax :** 216 71 751 300

-**Forme juridique :** société anonyme

-Législation particulière applicable :

* La société Hexabyte a été créée dans le cadre de la loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du Code d'Incitation aux Investissements telle que modifiée par les textes subséquents ;

* L'activité de la société en tant que Fournisseur de Services Internet « FSI » est régie par le Code des Télécommunications.

- **Date de constitution :** 09/05/2001

- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- Objet social (article 2 des statuts) :

La société a pour objet principal :

- 1- Assurer la fourniture de services à valeurs ajoutée des télécommunications de type internet.
- 2- Assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques.

La société peut également :

- Procéder à la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière,
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Numéro de l'identifiant unique du Registre National des Entreprises :** 0760635K

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

- Suite -

2-Administration, direction et contrôle:**Conseil d'Administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
Aïssa Hidoussi	Président	Lui-même	2019-2021
Naceur Hidoussi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Zeineb Bhira épouse Hidoussi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Rafïaa Bhira épouse Harzallah	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Mohammed Dimassi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Ines Zalila	Administrateur	Lui-même	2019-2021

Direction :

M. Naceur Hidoussi : Directeur Général de la société Hexabyte.

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet CONSULTING & FINANCIAL FIRM, représenté par M. Walid BEN AYED, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	5, rue Sufeilula- Mutuelleville Tunis Tél : 71 841 110 Fax : 71 841 160	2019-2021

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 2 083 334 dinars

- **Nombre total des droits de vote** : 1 931 191 droits de votes

- **Nombre total des titres** : 2 083 334 actions

- **Structure du capital de la société Hexabyte après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 25/06/2020 par la société Standard Sharing Software (3S):**

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
La société Standard Sharing Software (3S)	1 719 979	1 719 979	82,56%	1 719 979	89,06%
SPI Nafissa	38 600	38 600	1,85%	38 600	2%
Société Hexabyte(contrat rachat d'actions)	152 143	152 143	7,3%	0	0%
Autres actionnaires	172 612	172 612	8,29%	172 612	8,94%

4- Situation financière de la société :**4-1 Etats financiers individuels de la société Hexabyte arrêtés au 31 décembre 2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6086 du vendredi 17/04/2020.

4-2 Etats financiers consolidés du Groupe Hexabyte arrêtés au 31 décembre 2019 :

- Suite -

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6086 du vendredi 17/04/2020.

4-3 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Hexabyte arrêtés au 31/03/2020 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6088 du mardi 21/04/2020.

4-4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Part de marché :

La part de marché de Hexabyte s'est établie à 5,90% en 2019. Elle évoluera en moyenne de 0.200 point l'an pour atteindre 64 milles parts en 2024, soit 6,90% de part de marché.

Revenus ADSL :

Revenus ADSL résidentiel :

Les projections de revenus ADSL ont été arrêtées sur la base des chiffres des 3 dernières années.

Le revenu moyen par abonné est de 185,618 dinars /an.

Ainsi, les revenus de ventes d'abonnement ADSL passeront à 9 067 mille dinars en 2020, 9 739 mille dinars en 2021, 10 450 mille dinars en 2022, 11 202 mille dinars en 2023 et enfin 11 998 mille dinars en 2024.

Il est attendu que l'année 2020 connaisse l'apparition de nouveaux débits ADSL qui seront vendus en mode guichet unique ainsi que le démarrage de la commercialisation de produits Tunisie Télécom dans les agences de Hexabyte.

Les revenus ADSL Corporate : Les revenus ADSL des clients Corporate a connu une forte croissance sur la période 2015-2019. Les projections d'activité sur la période allant de 2019 à 2022 ont été élaborées en prenant en considération un taux de croissance moyen de 7,5% sur les cinq prochaines années.

Les autres revenus d'exploitation :

Les revenus tablettes et sécurité : Ce marché connaît une décroissance notable à cause de la prolifération des ventes sur le marché parallèle et les risques d'impayés. La société envisage de réduire les ventes de ce produit et de se concentrer davantage sur son corps de métier principal. Le management anticipe une décroissance annuelle de 10% sur les 5 prochaines années.

Les revenus de l'activité Géo localisation et accessoires /divers : Les équipes de Hexabyte ont développé une plateforme de géo localisation et de suivi GPS. Cette activité présente aussi un fort potentiel d'export. 89 029 dinars de vente sont prévus pour l'année 2020. Une forte croissance du secteur est anticipée, surtout avec l'arrivée des nouvelles licences IoT (Internet of Things). Par ailleurs, les ventes estimées atteindront 184 milles dinars en 2024.

Le tableau suivant récapitule le mix-produit prévisionnel d'Hexabyte sur la période 2019-2023 : Part de Marché ADSL

- Suite -

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de ports ADSL du marché	800 800	832 832	866 145	900 791	936 823
Evolution du marché	4%	4%	4%	4%	4%
Nombre de ports ADSL Hexabyte (A)	48 849	52 468	56 299	60 353	64 641
Part de marché Hexabyte	6,10%	6,30%	6,50%	6,70%	6,90%
Revenu moyen/Abonné ADSL en Dt (B)	185,618	185,618	185,618	185,618	185,618
Revenus ADSL					
<i>Revenu ADSL résidentiel (A*B)</i>	9 067 216	9 739 082	10 450 190	11 202 604	11 998 490
<i>Revenu ADSL Corporate (C)</i>	2 221 459	2 388 069	2 567 174	2 759 712	2 966 690
Taux de croissance	7,50%	7,50%	7,50%	7,50%	7,50%
Total Revenu ADSL (A*B +C) (1)	11 288 675	12 127 151	13 017 364	13 962 316	14 965 180
Autres Revenus					
<i>Tablettes et Sécurité</i>	441 172	397 955	358 159	322 343	290 109
Taux de croissance	-10%	-10%	-10%	-10%	-10%
<i>Activité Géolocalisation et accessoires</i>	89 029	106 835	128 202	153 843	184 611
Taux de croissance	20%	20%	20%	20%	20%
Total Autres Revenus (2)	530 201	504 790	486 361	476 186	474 720
Total des revenus (1+2)	11 818 876	12 631 941	13 503 725	14 438 502	15 439 900

AVIS DU CMF

Offre Publique de Retrait -OPR-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-

Par décision n° 18 du 19 juin 2020, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- et des intermédiaires en bourse que la Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT– détenant 98,39% du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-, lance une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :**1. Présentation de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- :**

- **Date de constitution** : 22 mai 1991.

- **Objet social** : La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions-acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Capital social** : 20 000 000 dinars, divisé en 4 000 000 actions ordinaires de nominal 5 dinars chacune.

2. Structure du capital au 12 juin 2020 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateur : Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT–	3 935 729	98,39%	3 935 729	98,39%
Autres actionnaires : 144 actionnaires	64 271	1,61%	64 271	1,61%
TOTAL	4 000 000	100,00%	4 000 000	100,00%

- Suite -

3. Composition actuelle du conseil d'administration * :

Administrateur	Qualité	Représentant	Mandat
M. Mohamed Fadhel ABDELKEFI	Président du Conseil d'Administration	Lui-même	2019-2021
M. Fethi MESTIRI	Administrateur indépendant	Lui-même	2020-2021
M. Eric AOUANI	Administrateur indépendant	Lui-même	2020-2021
M. Radhouane ZOUARI	Administrateur	Les actionnaires minoritaires	2019-2021
M. Walid DACHRAOUI	Administrateur	BIAT	2020-2021
M. Mehdi MASMOUDI	Administrateur	Lui-même	2020-2021
M. Walid JAAFAR	Administrateur	Lui-même	2020-2021
Mlle. Aicha MOKADDEM	Administrateur	Elle-même	2020-2021

* Telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 29 avril 2020.

4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions Tunisie Valeurs depuis le 12 juin 2020 s'établissent comme suit :

Séance	Cours en dinars	Volume traité	Capitaux échangés en dinars
16/06/2020	16,980	499	8 473,020

5. Renseignements financiers :**a- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6076 du Mercredi 1^{er} avril 2020.

b- Indicateurs d'activité trimestriels relatifs au premier trimestre 2020 :

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6088 du Mardi 21 avril 2020.

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE**1. Présentation de l'initiateur :**

Il s'agit de la Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT– détenant 3 935 729 actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- (soit 98,39% des actions et des droits de vote).

2. But de l'Offre Publique de Retrait :

L'Offre Publique de Retrait vient compléter l'Offre Publique d'Achat à laquelle a été soumise la BIAT en date du 23/03/2020 et qui lui a permis de détenir 98,39% du capital de Tunisie Valeurs-intermédiaire en bourse-.

Le flottant actuel de la société s'élève à 64 271 titres, soit l'équivalent de 1,61% du capital. Au regard de la faible part détenue par le public dans la société, la BIAT se propose de racheter les actions restantes et de retirer la société Tunisie Valeurs de la cote de la Bourse.

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

Tunisie valeurs -intermédiaire en bourse- sis Immeuble Intégra ; Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajène, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

64 271 actions représentant 1,61% du capital de la société Tunisie valeurs -intermédiaire en bourse-.

- Suite -

5. Prix de l'offre :

17,480 dinars l'action de nominal 5 dinars.

6. Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix des actions de la société visée :

Le prix correspond à celui de l'OPA déduction faite du dividende distribué par Tunisie Valeurs au titre de l'exercice 2019.

7. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte pendant 20 séances de bourse, du **mercredi 24 juin 2020** au **mardi 21 juillet 2020** inclus.

8. Engagement de l'initiateur de l'offre :

La Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT–, initiatrice de l'OPR se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération et s'engage pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des actions de la société Tunisie valeurs -intermédiaire en bourse- qui seront offertes à la vente sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

9. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, représentée par son Directeur Général Monsieur Walid Saibi, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

10. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

11. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la BIAT informera la BVMT du nombre de titres "Tunisie Valeurs" acquis pendant cette période. La BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, la radiation du marché principal de la cote de la bourse de l'ensemble des actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- sera prononcée. Toutefois, si le nombre des actionnaires de ladite société demeure supérieur à 100, cette dernière ne sera pas déclassée de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne et ce, en vertu de l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

La cotation en bourse de "Tunisie Valeurs" reprendra à partir du mercredi 24 juin 2020.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra le **Vendredi 24 Juillet 2020 à 10H00**, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019 ;
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2019 ;
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2019 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats ;
- 6- Jetons de présence ;
- 7- Rachat d'actions ;
- 8- Délégation de pouvoirs.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SONEDE INTERNATIONAL

SIEGE SOCIAL : Colisée Saula Escalier B-3ème étage EL MANAR II-2092 Tunis

Messieurs les actionnaires de SONEDE INTERNATIONAL sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 17 juillet 2020 à 11 heures du matin, au 5^{ème} étage de la SONEDE sis à l'Avenue Slimane Ben Slimane, EL MANAR II Tunis – 2092, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des procédures de convocation de l'AGO.
2. Ratification de la cooptation d'un nouveau Administrateur.
3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019.
4. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2019.
5. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
6. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019 et affectation du résultat de l'exercice.
7. Quitus aux Administrateurs.
8. Jetons de présence.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**TUNINVEST SICAR**

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Projet de résolutions de la société TUNINVEST SICAR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 juillet 2020.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019, s'élevant à deux cent soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix dinars et huit cent quarante-neuf millimes (278.990,849 DT) comme suit :

	(En dinars)
Bénéfice net de l'exercice	278.990,849
Report à nouveau antérieur à 2014	2.447.818,618
Report à nouveau après 2014	822.007,476
Report à nouveau total	3.269.826,094
Pour former un bénéfice distribuable	3.548.816,943
Dividendes (0,5 dinars / action) (*)	483.000,000
Le solde au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à	3.065.816,943

(*) Les dividendes à distribuer seront prélevés sur les fonds propres distribuables en franchise de retenue.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme brute de douze mille (12.000) Dinars aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve la proposition du Conseil d'Administration, et autorise expressément la société pour l'acquisition et la revente en bourse de ses propres actions en vue de réguler leurs cours sur le marché. L'Assemblée délègue au Conseil la décision de fixer les modalités de rachat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

Liste des membres du conseil d'administration**SICAV RENDEMENT**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Mohamed HADDAR Président Directeur Général de la SICAV	Directeur Engagements Groupes & Grandes Entreprises à la Banque de Tunisie	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -SICAV Croissance -BT SICAR
M. Khaled EL FEKIH	- Gérant du bureau d'ingénierie EUREKA INGENIERIE - Président Directeur Général de la société Les Grands Moulins de Nabeul	Président du Conseil d'Administration des sociétés : - Les Grands Moulins de Nabeul - Néapolis Immobilière - El Amel de Microfinance Membre du Conseil d'Administration de la société Placements de Tunisie SICAF
M. Meftah ZIADI	Directeur Commercial et Marketing à la Banque de Tunisie	Néant
Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE	Assurance	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - Banque de Tunisie « BT » - Société de Bourse de Tunisie « SBT » - Placements de Tunisie SICAF - Générale de Participations de Tunisie SICAF - Générale Immobilière de Tunisie - Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte « SPCB »
Placements de Tunisie SICAF	Société d'Investissement	Membre du Conseil d'Administration de la société Transports de Fonds de Tunisie

AVIS DES SOCIETES

Liste des membres du conseil d'administration**SICAV CROISSANCE**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 29 septembre 1994
Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Walid JELIZI Président Directeur Général de la SICAV	Responsable de la Direction de l'Inspection et de l'Audit Interne à la Banque de Tunisie	Néant
M. Mohamed HADDAR	Directeur Engagements Groupes & Grandes Entreprises à la Banque de Tunisie	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -SICAV Rendement -BT SICAR
Générale de Participations de Tunisie SICAF	Société d'Investissement	Membre du Conseil d'Administration de la société Foncière les Oliviers

2020 - AS - 0847

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188.603	194.139	194.166		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128.808	132.560	132.578		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108.693	111.430	111.443		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114.417	118.213	118.231		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112.884	116.064	116.080		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108.832	113.046	113.066		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109.304	112.091	112.104		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45.027	45.856	45.860		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31.415	32.309	32.314		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105.929	109.287	109.304		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16.707	17.119	17.121		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121.384	123.849	123.862		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1.159	1.169	1.169		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111.984	115.525	115.558		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11.040	11.315	11.317		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156.564	162.395	162.420		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11.084	11.317	11.318		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1.742	1.793	1.794		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60.901	62.139	62.145		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129.454	128.925	128.933		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112.135	104.104	104.081		
22 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	103.009	103.028		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
23 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136.744	130.247	130.380		
24 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510.165	500.430	500.794		
25 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128.967	119.639	119.276		
26 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135.741	120.470	120.479		
27 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130.499	125.290	125.303		
28 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112.462	107.189	107.199		
29 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109.116	97.560	97.655		
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179.510	166.678	167.593		
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96.478	90.383	90.013		
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118.731	119.089	119.196		
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169.247	154.441	154.275		
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144.657	140.539	140.626		
35 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103.478	91.480	92.015		
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22.654	20.451	20.452		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
37 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087.476	2099.025	2092.642		
38 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129.316	121.199	120.438		
39 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201.273	183.360	183.576		
40 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17.721	16.388	16.331		
41 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2.784	2.715	2.714		
42 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2.466	2.448	2.448		
43 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75.837	65.716	66.974		
44 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1.164	1.137	1.133		
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1.226	1.255	1.256		
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1.166	1.162	1.157		
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1.137	1.122	1.117		
48 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118.999	108.625	109.445		
49 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131.708	129.495	130.669		
50 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133.301	1085.860	1075.363		
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11.951	11.817	11.983		
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10.127	9.505	9.412		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
53 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93.956	81.846	81.693		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
54 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5.271	109.695	107.010	107.020
55 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5.838	102.952	98.989	98.998
56 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3.949	106.235	105.234	105.249
57 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5.498	104.788	102.382	102.398
58 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	29/05/20	6.557	106.654	103.801	103.820
59 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4.926	108.650	106.911	106.928

60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5.504	106.238	103.750	103.765
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5.033	103.341	101.053	101.066
62	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3.119	103.510	102.018	102.025
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6.190	107.338	104.501	104.514
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6.607	109.277	106.351	106.369
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4.325	105.949	103.758	103.769
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3.894	104.849	103.068	103.078
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5.154	104.910	102.602	102.617
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4.602	105.102	102.746	102.757
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5.870	104.538	101.844	101.860
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3.816	106.500	104.938	104.949
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	18/05/20	5.930	104.751	101.925	101.936
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5.451	104.017	101.612	101.624
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4.191	106.872	105.042	105.055
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4.167	103.322	101.291	101.302
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3.789	105.166	105.111	105.127
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5.877	105.649	103.054	103.067
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4.827	106.572	104.785	104.800
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8.589	110.621	107.180	107.251
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1.398	62.748	57.572	57.648
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1.432	96.337	86.834	86.779
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0.761	18.466	18.061	18.081
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11.049	302.994	274.761	275.606
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40.291	2323.978	2079.487	2090.506
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	13/05/20	3.091	74.850	72.193	72.018
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	12/05/20	2.288	57.242	55.612	55.612
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0.761	113.302	104.579	104.507
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0.323	11.494	10.978	10.989
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0.289	13.700	12.677	12.620
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0.397	16.225	14.022	14.055
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0.469	13.957	12.447	12.462
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6.174	154.051	147.888	147.900
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0.040	9.038	8.379	8.349
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/20	5.692	116.092	100.383	99.876
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0.605	89.378	76.857	77.477
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0.599	93.397	78.032	78.627
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3.901	98.086	98.101	98.115
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1.830	98.741	84.646	84.525
98	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/20	2.343	92.975	88.995	88.817
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9.984	9.130	9.106
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2.167	96.139	88.980	89.051
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3.510	153.406	135.093	135.016
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1.325	105.212	94.299	93.036
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0.695	114.873	111.775	110.518
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0.833	120.725	112.108	109.888
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4.092	191.573	175.623	177.555
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3.543	179.797	167.759	168.546
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4.376	161.038	159.420	160.484
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0.213	23.160	21.262	21.545
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144.945	131.261	132.577
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0.583	138.623	135.497	136.817
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80.346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34.146	1037.520	990.155	En dissolution
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202.368	5860.990	5116.661	5083.796
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99.012	5281.119	5045.338	5109.519
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3.269	90.737	82.503	81.686
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246.769	5065.783	4345.453	4305.662
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0.143	9.947	9.780	9.732
118	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9.216	165.770	156.647	156.659
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4.702	120.893	120.147	119.741
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293.487	11 311.257	10158.265	10064.205

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SONEDE International

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3^{ème} étage El Manar II Tunis

La société SONEDE International publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 juillet 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Zouheir BEN ALI.

BILAN
 Arrêté au 31 Décembre 2019
 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

A C T I F S	Notes	(TND) 31/12/2019	(TND) 31/12/2018
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		4 595	4 595
Moins : Amortissements		4 595	3 921
	1	0	674
Immobilisations corporelles		126 146	122 903
Moins : Amortissements		119 561	114 086
	2	6 585	8 817
Immobilisations financières		4 899	4 899
Moins : Dépréciation		0	0
	3	4 899	4 899
Total des Actifs Immobilisés		11 484	14 390
Autres Actifs non courants (charges à répartir)		0	0
Total des Actifs non courants		11 484	14 390
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		0	0
Moins : Dépréciation		0	0
		0	0
Clients et comptes rattachés		1 787 468	1 413 062
Moins : Provisions		-1 316 908	-1 297 223
	4	470 560	115 839
Autres actifs courants	5	3 993 996	4 008 208
Moins : Provisions		-18 227	-18 227
		3 975 769	3 989 981
Placements et autres actifs financiers	6	511 196	505 959
Liquidités et équivalents de liquidités	7	763 522	859 000
Total des Actifs courants		5 721 047	5 470 778
Total des Actifs		5 732 531	5 485 167

BILAN
 Arrêté au 31 Décembre 2019
 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

		(TND)	(TND)	
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres				
Capital social			1 000 000	1 000 000
Réserves Légales			19 464	14 158
Autres capitaux propres			0	0
Résultats reportés			808	12 189
Total des capitaux propres avant	Résultat			
de l'exercice			1 020 273	1 026 347
Résultat de l'exercice			363 945	93 925
Total des capitaux propres avant affectation	8		1 384 217	1 120 273
<u>PASSIFS</u>				
Passifs non courants				
Provisions pour risques et charges			19 307	19 307
Emprunts bancaires				
Total des passifs non courants			19 307	19 307
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	9		76 616	77 252
Autres passifs courants	10		4 252 391	4 268 336
Concours bancaires et autres Passifs financiers			0	0
Total des passifs courants			4 329 007	4 345 587
Total des passifs			4 348 314	4 364 894
Total des capitaux propres et des passifs			5 732 531	5 485 167

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31 Décembre 2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		(TND)	(TND)
	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Revenus	11	1 890 179	1 264 132
Autres produits		0	0
Total des produits d'exploitation		1 890 179	1 264 132
Variation des stocks			
Achats	12	724 801	264 418
Charges de personnel	13	55 705	78 611
Dotations aux amortissements et provisions	14	25 833	49 583
Autres charges d'exploitation	15	693 916	928 212
total des charges d'exploitation		1 500 255	1 320 824
Résultat d'exploitation		389 924	-56 692
Charges financières nettes	16	17 201	-
Produits financiers		-	126 332
Autres produits ordinaires		2 478	30 038
Résultats des activités ordinaires avant impôts		375 201	99 677
Impôt sur les bénéfices		11 256	5 752
Résultat net de l'exercice		363 945	93 925

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31 Décembre 2019
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	TND	TND
	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net de l'exercice	363 945	93 925
Dotations aux amortissements et aux prov.	25 833	50 983
Variation :		
Clients	-69 628	112 575
Stocks		
Autres créances	-290 566	27 816
Fournisseurs et autres dettes	-16 581	-31 480
Reprises		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	13 003	253 820
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements provenant des investissements gros entretiens		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corpore	-3 243	0
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorp	0	0
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financi	0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		
Décassements provenant de l'octroi des prêts		
Encaissements provenant des remboursements des prêts		
Flux liés aux réserves du fonds social		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	-3 243	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Remboursements des emprunts en principal et intérêts		
Dividendes et autres distributions payées		
Dividendes et autres distributions reçues		
Dividendes versés	-100 000	
Encaissements / Décassements pour acquisition SICAV	-5 238	-17 498
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-105 238	-17 498
Variation de la trésorerie	-95 478	236 323
Trésorerie du début d'exercice	859 000	622 677
Trésorerie à la clôture de l'exercice	763 522	859 000

Notes aux États financiers

A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

1. Forme de la société et structure de capital

La SONEDE INTERNATIONAL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, de droit Tunisien, totalement exportatrice, elle est régie par les lois et règlements en vigueur en Tunisie, et notamment le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du **03 Novembre 2000** et le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 Décembre 1993.

Le capital de la société qui **s'élève à 1.000.000 Dinars** et est divisé en 50.000 actions de valeur nominale égale à 20 Dinars chacune, souscrites en numéraires et intégralement libérées lors de la souscription. Il est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
SONEDE	17 500	350 000	35%
ONAS	5 000	100 000	10%
STB INVEST (SICAR)	5 000	100 000	10%
STEG INTERNATIONAL Services	5 000	100 000	10%
STUDI INTERNATIONAL	2 500	50 000	5%
SCET	2 500	50 000	5%
COMETE Immobilière	2 500	50 000	5%
Personnes physiques	10 000	200 000	20%
TOTAL	50 000	1 000 000	100%

2. Objet :

La SONEDE INTERNATIONAL a pour objet la réalisation d'études et de services dans le domaine de l'eau ainsi que l'exploitation des réseaux et ouvrages sur le marché INTERNATIONAL ayant pour destination principale l'Afrique et le Moyen Orient.

Conformément aux statuts, la société a, notamment pour objet :

- ✓ Le suivi et la supervision des projets ;
- ✓ **L'assistance technique, institutionnelle et organisationnelle ;**
- ✓ La gestion et l'exploitation d'ouvrages ;
- ✓ La formation ;

- ✓ Les comptes de la société « SONEDE INTERNATIONAL » sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tel que fixé par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent **comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie** ;
- ✓ Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.

3. Principes comptables appliqués

Les états financiers de la SONEDE INTERNATIONAL sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en vigueur.

Les méthodes comptables de base adoptées pour l'élaboration des états financiers se résument comme suit :

a. Unité monétaire :

Les comptes de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » sont libellés en Dinars Tunisiens.

b. Exercice social :

Conformément aux statuts, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

c. Immobilisations :

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût **d'acquisition ou leur valeur vénale et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire et ce selon les taux d'amortissement prévus par le décret du Ministre des Finances N° 2008 – 492 du 25/02/2008.**

Les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

	<u>Tx Amt</u>
<u>Logiciels</u>	<u>33%</u>
<u>Équipement de bureau</u>	<u>20%</u>
<u>Matériel Informatique</u>	<u>33%</u>
<u>Matériel de transport</u>	<u>20%</u>
<u>Installations et agencements</u>	<u>10%</u>

4. Rémunérations du personnel

Les rémunérations et attributions accordées aux différents agents de la SONEDE INTERNATIONAL, sont comptabilisées au niveau des comptes de charges suivants : « Achats », « Charges du personnel » et « **Autres charges d'exploitation** ».

a. Achats consommés :

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les rémunérations du personnel pour lesquelles sont établies des fiches de paie par la SONEDE et qui se décomposent en agents permanents et en agents ponctuels.

Dans ce sens, le salaire est pris en charge initialement par la SONEDE puis facturé trimestriellement par cette dernière à la SONEDE INTERNATIONAL pour remboursement.

b. Charges du personnel :

Sont comptabilisés au niveau de cette rubrique les salaires et les primes accordés au personnel de la SONEDE INTERNATIONAL et qui sont matérialisés par des fiches de paie établies par cette dernière.

Cette rubrique comporte les rémunérations accordées aux :

- Détachés longue durée ;
- Personnels autres que les détachés longue durée (Personnel siège)
- Les indemnités de stage.

c. **Autres charges d'exploitation** :

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les charges suivantes :

- PERDIEM (Allocation de voyage) ;
- Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée ;
- Les primes du personnel extérieur détaché permanent ;
- Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée.

5. PERDIEM :

Ce compte enregistre les allocations de voyages allouées aux différents intervenants pour **détachement à l'étranger**.

6. Frais de séjour et de représentation des détachés à longue durée :

Ce compte comporte les frais de séjour et de représentation pour les experts affectés à des **missions à l'étranger ainsi que les indemnités d'expatriation** qui leur sont réservées.

7. Les primes du personnel extérieur détaché permanent :

Ce compte comporte les indemnités mensuelles de gestion et de représentations allouées **au Directeur Général pour un montant net d'impôt de 2.000 Dinars**, une retenue à la source de 20% est opérée conformément aux dispositions de **l'article 53** du code de l'IRPP et de l'IS.

8. Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée :

Ce compte enregistre les primes accordées au personnel affecté à des missions à courte durée **en Tunisie et à l'étranger.**

Notes Bilan

NOTE 1 : Immobilisations incorporelles

Cette rubrique **s'élève** à 4.595 Dinars et concerne essentiellement un logiciel de graphisme « GRAPHTECH » pour 4.366 Dinars.

NOTE 2 : Immobilisations corporelles

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2019 est de 126.146 Dinars, amortie à hauteur de 119.561 Dinars.

Le détail de la rubrique des immobilisations incorporelles et corporelles est présenté au **niveau du tableau d'amortissement suivant** :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU 31/12/2019

DESIGNATION	Valeur Brute au 31/12/2018	Reclas. Et Acquisition 2019	Valeur Brute au 31/12/2019	Tx Amt	Cumul Amt au 31/12/2018	Dotation aux Amt 31/12/2019	Cumul Amt au 31/12/2019	VCN au 31/12/2019
Logiciels	4 595		4 595	33%	3 921	674	4 595	0
Equipements de bureaux	11 095	1 867	12 962	20%	10 617	513	11 130	1 832
matériel Informatique	27 815	1 376	29 191	33%	20 164	4 652	24 816	4 375
Matériel de transport	80 900		80 900	20%	80 900	-	80 900	0
Installations et Agencements	3 093		3 093	10%	2 406	309	2 715	378
TOTAL	127 498	3 243	130 741		118 007	6 149	124 156	6 585

NOTE 3 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 4.899 dt au 31 Décembre 2019. Cette rubrique n'enregistre aucune variation au cours de 2019.

NOTE 4 : Clients et comptes rattachés

Le solde net des comptes «Clients et comptes rattachés» s'élèvent à 470 560 Dinars en 2019 contre 115 839 Dinars en 2018.

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
SOGES/MSA	19 685	20 563
AWMC	42 541 -	
OMMP	1 695 -	
STE (4-1)	1 090 657	1 090 657
STE PJT 024 (4-1)	206 565	206 565
SNDE	113 578	95 276
REC	7 969 -	
client facture à Etablir	304 778 -	
BRUT	1 787 468	1 413 062
Provisions pour dépreciation	-1 316 908	-1 297 223
TOTAL	470 560	115 839

Note 4-1 . Il s'agit des créances non encore recouvrées au titre du projet « action urgente au TCHAD ». Ces créances ont été provisionnées en totalité puisque leur chances de recouvrement sont faibles.

NOTE 5 : Autres actifs courants

Au 31 Décembre 2019, la valeur nette des « Autres actifs courants » est de 3 993 996 Dinars détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
Crédit TVA	11 609	18 503
Report d'impôt	9 107	2 156
Sous Total	20 715	20 659
Projet AQUAKNIGHT exercice 2016 (5-1)	177	177
Projet AQUAKNIGHT exercice 2014 (5-1)	87 075	87 075
Projet AQUAKNIGHT exercice 2013 et ant (5-1)	150 228	150 228
Projet REC	47 351	49 852
Produits à recevoir	29 167	41 469
OSEF Débiteurs Divers Action Urgente	2 807 553	2 807 553
OSEF Débiteurs Divers Avenant Action Urgente	843 623	843 623
Charges constatées d'avance	8 107	7 572
Sous Total	3 973 281	3 987 549
TOTAL	3 993 996	4 008 208

Note 5-1 : Le projet AQUAKNIGHT consiste à la mise en place d'une méthodologie de mesures et d'analyse de consommation minimale nocturne au niveau d'une zone pilote choisie en accord avec le partenaire européen et dont la SONEDE INTERNATIONAL effectue la gestion pour le compte de la SONEDE. En effet, **en plus des résultats de l'étude dont bénéficient la SONEDE et le partenaire étranger (à savoir l'Union Européenne représentée par l'université de Palerme), tous les équipements de mesure et de détection des fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.**

Le montant des dépenses relatives au **dit projet s'élève au 31 Décembre 2019 à 237.481 Dinars** contre des passifs comptabilisés (subventions et autres) pour 219 253 Dinars. **Ainsi, vu l'ancienneté de ce projet, la différentielle entre les actifs et les passifs a fait l'objet d'une provision pour 18 227 dinars.**

NOTE 6 : Placements et autres actifs financiers

Les «Placements et autres actifs financiers» **s'élèvent à 511.196 Dinars en 2019** contre 505.959 Dinars en 2018.

NOTE 7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le détail de cette rubrique au 31 Décembre 2019 se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
STB DINAR	79 112	52 676
STB EURO	253 426	573 680
STB DOLLARS	421 942	228 425
STB DINAR REC	4 385	2 610
CAISSE	4 658	1 609
TOTAL	763 522	859 000

NOTE 8 : Capitaux propres avant affectation

Le tableau de mouvement des capitaux propres est comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
Capital social	1 000 000	1 000 000
Résultat reporté	808	12 189
Reserves légales	19 464	14 158
Résultat de l'exercice	363 945	93 925
TOTAL	1 384 217	1 120 273

NOTE 9 : Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 Décembre 2019, la valeur de cette rubrique étant de 76 616 Dinars, est détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
Fournisseurs	67 969	44 209
Fournisseurs RG PROJET REC	8 647	33 042
TOTAL	76 616	77 252

NOTE 10 : Autres passifs courants

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2019 est de 4.252.391 Dinars, détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
Personnel Rémunération due sur les détachés longue durée	7 467	21 602
Dettes provisionnées pour congés payés	4 590	10 271
	20 445	19 193
Autres (CAP, Débiteurs et créditeurs divers, facture SONEDE)(10-1)	4 219 889	4 217 270
TOTAL	4 252 391	4 268 336

Note 10-1 Autres passifs

Les autres passifs se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
Charges à payer	56 264	29 629
Facture SONEDE	49 100	199 670
Provisions pour risques	0	886
Projet AQUAKNIGHT dépenses non encore payées	66 868	66 868
Projet AQUAKNIGHT exercice 2012	152 384	152 384
Provisions pour risques projet Mauritanie	44 306	43 420
Impôts à payer 31/12/2019	11 256	
Jetons de présence	11 250	0
Actionnaires compte de dividendes	17 947	12 468
Frs FNP	20 000	
Créditeurs Divers	2 199	2 199
OSEF Crédeurs divers Action Urgente (10-1-1)	2 807 553	2 807 553
OSEF Crédeurs divers Avenant Action Urgente (10-1-1)	843 623	843 623
Autres prestataires de services	137 138	58 570
Total	4 219 889	4 217 270

Note (10-1-1) Dettes OSEF :

Les dettes OSEF correspondent à la quote-part de ce dernier dans les facturations établies pour la STE dans le cadre du projet « action urgente » au TCHAD et de l'avenant s'y rapportant. Ces dettes sont comptabilisées indépendamment des charges engagées par le partenaire OSEF et ce conformément à l'acte de précision de l'accord SONEDE INTERNATIONAL/OSEF signé en date du 29 juin 2017.

Notes État de Résultat

NOTE 11 : Revenus:

Les «Revenus» s'élèvent à 1 890 179 Dinars en 2019 contre 1 264 132 Dinars en 2018 et qui se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
CA export	1 809 381	1 259 132
NIGER	12 704	13 043
RDC formation	524 224	405 382
OUZBEKISTON	31 241	15 636
DJIBOUTI	190 619	
MAURITANIE	71 597	767 612
REKK	0	30 225
MAURITANIE AVENANT	606 659	0
MAURITANIE FORMATION	54 914	
TC CONSULTING	4 676	
REC	7 969	
DJIBOUTI	304 778	
SENEGAL (SOGES)		19 685
SENEGAL (NIPPON)		7 550
MARCHE LOCAL	80 799	5 000
NFIDHA	0	5 000
OMMP TN	1 500	
BENIN TN	5 500	
BEST ENG	6 000	
ALGERIE TN	47 298	
IET TN	4 001	
AWMC	10 000	
PROWAY CONSULTING	6 500	
Total	1 890 179	1 264 132

NOTE 12 : Achats consommés

Les achats consommés s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 724 801 Dinars, détaillés comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
Achat carburant	14 472	12 999
Achat fournitures	0	263
Eau électricité	1 075	308
Fourniture administrative	999	414
Sous Total 1	16 547	13 984
FACTURES SONEDE	69 980	175 224
Achats de prestations de services	638 275	75 211
Sous Total 2	708 255	250 434
Total	724 801	264 418

NOTE 13 : Charges de personnel

Les «Charges de personnel» s'élèvent à 55.705 Dinars en 2019 contre 78.611 Dinars en 2018.

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
Rémunération détachés longue durée	0	21 780
Salaires autres que les détachés LD	52 250	43 847
Provisions congés payés	-5 680	1 360
Charges patronales	9 135	11 624
Total	55 705	78 611

NOTE 14 : Dotations aux amortissements et provisions

Désignation	Valeur au 31/12/2019
Dotations aux amortissements	6 149
	-
Dotations aux provisions Projet Sénégal	19 685
Total	25 833

NOTE 15 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018
Salaires sivp	9 100	8 485
Jetons de présence	11 250	5 000
Reception	38 686	31 305
PERDIUM	419 301	184 936
Sous traitance générale	1 530	3 424
Entretien et réparation	7 372	9 018
Personnel extérieur à l'entreprise	1 129	1 153
Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée	0	304 741
Frais postaux	4 529	5 546
Honoraires	25 179	47 702
Locations	16 972	16 108
Prime du personnel extérieur détaché permanent	4 939	31 890
Primes assurance	2 440	2 174
Services extérieurs divers	3 387	8 605
Publicités publications relations publiques	12 293	10 926
Services bancaires	2 596	1 427
Personnel DCD	45 225	192 645
Pénalité de retard	112	216
Pertes ordinaires	985	3 667
Droits et taxes	3 474	2 892
Déplacements	83 417	56 353
Total	693 916	928 212

NOTE 16 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes totalisent 17 201 dinars :

Désignation	Valeur au 31/12/2019
Agios créditeurs	-955
Revenus de VMP	-49 757
Gains de change	-5 142
Pertes de change	73 055
Total	17 201

NOTE 17 : Informations sur les parties liées

Au 31 Décembre 2019, les dettes des parties liées se présentent comme suit :

Parties liées	Objet	Montants en Dinars
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel (charges)	-69 980
	Dettes au 31/12/2019 (Passifs)	-49.100

Rapport Général

Tunis, le 22 Juin 2020

*Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la SONEDE INTERNATIONAL*

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre **Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «SONEDE INTERNATIONAL»** joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 Décembre 2019, **l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date**, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 1.384.217 Dinars **y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 363.945 Dinars.**

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société « *SONEDE INTERNATIONAL* » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et ses **flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie.**

Observation

Nous attirons votre attention sur les événements postérieurs à la date de clôture des états **financiers. Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 4 Juin 2020.** En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurement à cette date.

Il est à signaler que la propagation de la pandémie COVID 19 et la crise sanitaire qui sévit **en Tunisie et au niveau mondial risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la société.**

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la société au titre **de l'exercice 2019. Cependant, ils pourraient avoir une incidence sur la situation financière de la société au cours des exercices futurs qui ne peut pas être estimée sur la base des informations disponibles. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.**

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement **décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers »** du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de **déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.**

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et **appropriés pour fonder notre opinion d'audit.**

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au **conseil d'administration.**

Notre **opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.**

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du **contrôle interne** qu'il considère comme nécessaire pour permettre la **préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.**

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe **au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.**

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, **concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.** Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents **pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.**
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- **Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation** et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, **d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;**
- Nous évaluons la **présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers**, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents **d'une manière propre** à donner une image fidèle ;
- **Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.**

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également **procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.**

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs immobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Le Commissaire aux Comptes

Zouheir BEN ALI

Rapport Spécial

Tunis, le 22 Juin 2020

*Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la SONEDE INTERNATIONAL*

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales **d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations** et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, **de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer**, sur la base des informations qui nous ont été données et celles **obtenues au travers de nos procédures d'audit**, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il **vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions** et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

*1. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et
dont l'exécution s'est poursuivie en 2019 :*

Il est à signaler que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

Elles concernent :

1. La SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, une convention de détachement du personnel de la SONEDE auprès de votre société à partir du 20 Novembre 2015. Les charges du personnel détaché auprès de la SONEDE **INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 69.980 Dinars**. La SONEDE INTERNATIONAL doit, au 31 décembre 2019 à la SONEDE au titre de cette convention, un montant de 49.100 Dinars.
2. La SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, en date du 21 juin 2011 une convention portant sur les modalités et les engagements des deux parties dans le cadre de la réalisation de projet AQUAKNIGHT.

À cet égard, il convient de rappeler que cette convention dont le **commencement de l'exécution a été entamé en 2012 porte sur les engagements suivants :**

- La SONEDE et la SONEDE INTERNATIONAL ont convenu de désigner une équipe pour la gestion dudit projet composée de deux cadres de la SONEDE INTERNATIONAL et quatre cadres de la SONEDE.
- **La SONEDE s'engage à mettre, gracieusement, à la disposition de la SONEDE INTERNATIONAL, à chaque fois que le besoin se manifeste, les cadres affectés à la dite équipe de gestion de projet.**

- **La SONEDE s'engage à verser à la SONEDE INTERNATIONAL**, chaque année, un montant équivalent à 10% du coût annuel du projet et ce dans la limite de 28.740 dinars au titre de la première année, 3.800 dinars au titre de la deuxième année et 3.570 Dinars au titre de la troisième année. Seule la première tranche a été encaissée par la société.
- Les équipements de mesure et de détection de fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.
- La SONEDE INTERNATIONAL **s'engage à payer les montants des travaux** de réalisation du projet sur présentation des factures par la SONEDE et ce dans la limite du budget alloué audit projet.

II. Rémunération des dirigeants

- Le Directeur Général de la SONEDE INTERNATIONAL perçoit, en plus de son salaire mensuel obtenu auprès de la SONEDE et refacturé à votre société dans le cadre de la convention de détachement, les primes et avantages suivants :
 - Une indemnité mensuelle de gestion et de représentation pour un **montant net d'impôt de 2.000 Dinars**.
 - Une voiture avec prise en charge de la SONEDE INTERNATIONAL des **dépenses de circulation et des frais d'entretien et un contingent mensuel d'essences SP de 400 litres**.
 - La prise en charge par la SONEDE INTERNATIONAL des frais de téléphone mobile du Directeur Général ;
 - Une prime de bilan fixée annuellement **par le Conseil d'Administration sur la base des résultats de l'exercice concerné**.

Les obligations et engagements de la société envers son Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 totalisent la somme de 82 272 dt en plus d'une prime de bilan de 15.000 dt.

Par ailleurs, en dehors de ces opérations, nos investigations n'ont révélé aucune convention sauf des opérations normales et courantes rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants de code des sociétés commerciales.

Enfin, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et visée aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Commissaire aux Comptes

Zouheir BEN ALI

Notes complémentaires : Projet « action urgente au TCHAD »

Conformément aux termes définis au contrat N° 13/DG/STE/2014 du 16/12/2014 se rapportant au projet « action urgente au TCHAD » commandé par la Société Tchadienne des Eaux (STE), le groupement « SONEDE INTERNATIONAL-Société OSEF » a réalisé des études et prestations qui ont été réceptionnées sans réserves et même un avenant a été contracté pour réaliser des travaux supplémentaires au cours de 2017.

Par ailleurs, la répartition des produits entre SONEDE INTERNATIONAL et la Société Tchadienne OSEF, **relatifs à ce projet, n'a pas été définie clairement au niveau de l'accord signé initialement entre ces deux parties en date du 25/11/2013.**

Ainsi, pour lever toute ambiguïté, et compte tenu des travaux réalisés par chaque partie, un acte de précision signé entre SONEDE INTERNATIONEL et son partenaire la société OSEF en date du 29 juin 2017, préconise la répartition des produits comme suit :

- **Le chiffre d'affaires libellé en euro revient à SONEDE INTERTIONAL** moyennant certaines retenues relatives aux frais **d'enregistrement (3%)** du contrat et aux charges financières (10%),
- **Le chiffre d'affaires libellé en Franc CFA revient à la société OSEF.**

Au 31 Décembre 2019, le solde des créances revenant à SONEDE INTERNATIONAL est de 1.297.222 Dinars contre un montant de 3.651.176 Dinars pour OSEF. Ces **montants n'ont pas fait l'objet d'actualisation en fin d'année et ce du fait que la société** estime que le recouvrement de ces créances est quasiment compromis.

Par ailleurs, la partie revenant à SONEDE INTERNATIONAL logée dans les comptes « Clients » 1.297.222 Dinars, est totalement provisionnée et ce puisque les chances de recouvrement sont très faibles.

MCP SAFE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds MCP SAFE FUND, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « MCP SAFE FUND » au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

1. Nous avons relevé un écart de 8,858 dinars entre le montant des intérêts de la ligne BTA 6.3% (à échoir le 11/03/2026), courus jusqu'à la date du détachement de coupon de l'exercice 2017, à savoir le 14/03/2017, et le montant y afférent encaissé à cette date. Cet écart n'a pas été régularisé ni courant l'année 2018, ni courant l'année 2019.

2. Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP SAFE FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne

garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté, qu'à la date du 31/12/2019, les placements en valeurs mobilières représentent **98,74%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 80% prévu par ledit article.

Tunis, le 23 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2019

(exprimé en Dinars)

ACTIF	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	AC1	<u>1 990 717,281</u>	<u>2 291 523,276</u>
AC1-A OBLIGATIONS DE SOCIETES		521 412,102	708 016,895
AC1-B EMPRUNTS D'ETAT		1 469 305,179	1 462 020,313
AC1-C AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	121 486,068
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	<u>25 342,921</u>	<u>579 077,329</u>
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	306 751,233
AC2-B DISPONIBILITES		25 342,921	272 326,096
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	<u>125,256</u>	<u>4 864,491</u>
TOTAL ACTIF		2 016 185,458	2 875 465,096
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	5 375,436	6 879,508
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	4 225,405	4 102,682
TOTAL PASSIF		9 600,841	10 982,190
ACTIF NET			
CP1 CAPITAL	CP1	<u>1 680 564,042</u>	<u>2 485 277,688</u>
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	<u>326 020,575</u>	<u>379 205,218</u>
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		255 196,584	261 420,463
CP2-B SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		70 823,991	117 784,755
TOTAL ACTIF NET		2 006 584,617	2 864 482,906
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 016 185,458	2 875 465,096

ETAT DE RESULTAT

Période du 01 janvier au 31 décembre 2019

(exprimé en Dinars)

			Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
		NOTE		
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	<u>103 981,573</u>	<u>109 917,254</u>
PR1-A	DIVIDENDES		0,000	0,000
PR1-B	REVENUS DES OBLIG. DE SOCIETE		36 660,391	47 510,844
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNT D'ETAT		67 321,182	62 406,410
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	<u>3 524,996</u>	<u>75 005,934</u>
PR2-A	REVENUS DES PLACEMENTS A TERME		2 583,822	11 949,562
PR2-B	REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		941,174	1 398,040
PR2-C	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOTS		0,000	61 658,332
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>107 506,569</u>	<u>184 923,188</u>
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	<u>-22 426,171</u>	<u>-32 051,628</u>
Revenu Net de Placement			85 080,398	152 871,560
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	<u>-6 233,249</u>	<u>-7 564,036</u>
Résultat d'exploitation			78 847,149	145 307,524
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>-8 023,158</u>	<u>-27 522,769</u>
Sommes Distribuables de l'exercice			70 823,991	117 784,755
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		<u>8 023,158</u>	<u>27 522,769</u>
	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		5 776,043	4 074,654
	+/- VAL.REA./CESSION DE TITRES		3 241,329	5 412,000
	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	0,000
Résultat Net de l'exercice			87 864,521	154 794,178

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01 janvier au 31 décembre 2019

(exprimé en Dinars)

	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	<u>87 864,521</u>	<u>154 794,178</u>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	87 847,149	145 307,524
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	5 776,043	4 074,654
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	3 241,329	5 412,000
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0,000	0,000
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-945 762,810</u>	<u>-2 678 726,742</u>
Souscriptions		
AN3-A CAPITAL	1 315 300,000	2 749 300,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	19 431,602	28 106,120
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST	234 689,481	363 842,154
Rachats		
AN3-D CAPITAL	-2 118 500,000	-5 125 500,000
AN3-E REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	-29 962,620	-50 193,964
AN3-F REGULARISATION DES SOMMES DIST	-366 721,273	-644 281,052
Variation de l'Actif Net	<u>-857 898,289</u>	<u>-2 523 932,564</u>
<u>ACTIF NET</u>		
a - Début De L'exercice	<u>2 864 482,906</u>	<u>5 388 415,470</u>
b - Fin De L'exercice	<u>2 006 584,617</u>	<u>2 864 482,906</u>
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a - Début De L'exercice	<u>24 561</u>	<u>48 323</u>
b - Fin De L'exercice	<u>16 529</u>	<u>24 561</u>
Valeur Liquidative	<u>121,397</u>	<u>116,627</u>
Taux De Rendement	<u>4,09%</u>	<u>4,59%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2019 AU 31.12.2019

NOTE1 : PRESENTATION DU FONDS

Le FCP « MCP SAFE FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds obligataires, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un faible niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°51-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse. MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP SAFE FUND ».

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE2 : DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2 Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31.12.2019 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des placements en titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.7. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable :

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.8. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

Note 4 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	Part dans l'actif net
Obligations de sociétés		506 360,000	521 412,102	25,99%
ATL 2014/3	100	2 000,000	2 108,940	0,11%
ATL 2016/1	750	30 000,000	30 924,590	1,54%
ATL SUB 2017	1 000	100 000,000	101 329,618	5,05%
ATT BANK SUB 2017	1 000	60 000,000	62 086,558	3,09%
ATT BANK SUB 2017	500	30 000,000	31 043,278	1,55%
ATTIJARI LEASING 2015-1	130	2 600,000	2 709,706	0,14%
ATTIJARI LEASING/CAT A 2015/2	1 000	20 000,000	20 023,563	1,00%
BH SUB 2016-1	1 000	40 000,000	41 552,787	2,07%
CIL 2015-2	750	15 000,000	15 158,017	0,76%
BTE 2016 7,4%	200	12 000,000	12 663,689	0,63%
CIL 2016/2 7.5%	250	15 000,000	15 789,041	0,79%
HL 2015-02	600	48 000,000	50 297,862	2,51%
HL 2015-1 SUB	750	15 000,000	15 093,653	0,75%
HL 2017-02	700	42 000,000	43 229,017	2,15%
TL 2015/1	138	2 760,000	2 866,609	0,14%
TL SUB 2015-1 FIXE CAT/B	200	12 000,000	12 475,633	0,62%
TL 2017-1	1 000	60 000,000	62 059,541	3,09%
Emprunts d'Etat		1 396 557,540	1 469 305,179	73,22%
BTA 5,5% Février 2020	297	276 768,000	289 687,736	14,44%
BTA 5,6% Aout 2022 (12 ANS)	55	52 680,500	55 145,433	2,75%
BTA 5,75% Janvier 2021	110	108 284,000	114 379,375	5,70%
BTA 6% Février 2022 (6 ANS)	90	87 435,000	92 674,352	4,62%
BTA 6% Avril 2024 (10 ANS)	310	299 673,840	315 660,050	15,73%
BTA 6% Janvier 2024 (8 ANS)	156	149 994,000	160 059,058	7,98%
BTA 6% Juin 2021	300	293 200,000	305 416,791	15,22%
BTA 6% Février 2022 (6 ANS)	102	99 103,200	105 032,500	5,23%
BTA 6,3% Mars 2026 (10 ANS)	31	29 419,000	31 241,026	1,56%
Ecart sur intérêts courus sur BTA *			8,858	0,00%
Total général		1 902 917,540	1 990 717,281	99,21%

* Il s'agit de l'écart entre le montant des intérêts de la ligne BTA 6.3% (à échoir le 11/03/2026), courus jusqu'à la date du détachement de coupon de l'exercice 2017, à savoir le 14/03/2017, et le montant y afférent encaissé à cette date. Il est à noter que le FCP MCP SAFE n'a pas procédé à l'extourne dudit écart lors du détachement de coupon intervenu au cours de l'année 2019.

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2019 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31/12/2018	2 204 197,521	72 434,730	14 891,025	2 291 523,276	
Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	0,000			0,000	
Obligations de sociétés	0,000			0,000	
Actions SICAV	0,000			0,000	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	0,000			0,000	
Obligations de sociétés	-181 360,000			-181 360,000	
Actions SICAV	-119 919,981			-119 919,981	3 241,329
Variation des plus ou moins-values latentes			5 776,043	5 776,043	
Variation des intérêts courus		-5 302,057		-5 302,057	
Soldes au 31/12/2019	1 902 917,540	67 132,673	20 667,068	1 990 717,281	3 241,329

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Placements à terme	0,000	306 751,233
Certificats de dépôts	0,000	0,000
Disponibilités	25 342,921	272 326,096
Total général	25 342,921	579 077,329

Les disponibilités représentent, au 31 décembre 2019, des avoirs en banque.

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
RAS sur BTA	0,000	4 520,700*
Autres débiteurs	0,022	0,020
Rémunérations compte en banque	125,234	343,771
Total des créances d'exploitation	125,256	4 864,491

* Le solde du compte retenu à la source « RAS sur BTA » inclut le montant de 2 828,054 dinars qui correspond aux intérêts courus indument payés à l'achat, en 2017, de 187 BTA de la ligne 6% (à échoir le 15/06/2023) et qui n'ont pas été recouvrés lors de la cession desdits BTA en 2018. Cette situation a été régularisée, au cours de l'exercice 2019, suite au recouvrement desdits intérêts par le fonds auprès de l'établissement financier cédant.

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire à payer	3 665,787	5 169,858
Rémunération du dépositaire à payer	1 499,705	1 499,705
Commission Clearing à payer	209,944	209,945
<i>Total des opérateurs créditeurs</i>	5 375,436	6 879,508

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Honoraires CAC	3 597,439	3 595,976
Etat retenue à la source	256,448	273,518
Autres créditeurs (CMF)	371,518	233,188
<i>Total des autres créditeurs divers</i>	4 225,405	4 102,682

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

Capital Au 01/01/2019

Montant en nominal	2 456 100,000
Nombre de parts	24 561
Nombre de porteurs de parts	163

Souscriptions Réalisées

Montant en nominal	1 315 300,00
Nombre de parts	13 153
Nombre de porteurs de parts Entrants	112

Rachats Réalisés

Montant en nominal	2 118 500,00
Nombre de parts	21 185
Nombre de porteurs de parts Sortants	19

Capital Au 31/12/2019

Capital	1 680 564,042
Montant en nominal	1 652 900,000
Sommes non distribuables	27 664,042
Nombre de parts	16 529
Nombre de porteurs de parts	256

Détails des sommes non distribuables :

Variation des plus ou moins-value potentielles sur titres	5 776,043
Plus ou moins-value réalisés sur cession de titres	3 241,329
Frais de négociation de titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	-10 531,018
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	29 177,688

Total des sommes non distribuables	27 664,042
---	-------------------

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Résultat Distribuable de l'exercice	78 847,149	145 307,524
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	-8 023,158	-27 522,769
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	379 205,218	514 336,592
Régularisations des résultats distribuables des exercices antérieurs	-124 008,634	-252 916,129
Total général	326 020,575	379 205,218

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Dividendes	0,000	0,000
Revenus Des obligations de sociétés	36 660,391	47 510,844
Revenus Des Emprunts d'Etat	67 321,182	62 406,410
Total général	103 981,573	109 917,254

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Revenus des placements à Terme	2 583,822	11 949,562
Revenus des comptes de Dépôt	941,174	1 398,040
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	61 658,332
Total général	3 524,996	75 005,934

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Rémunération fixe du gestionnaire	15 643,319	24 530,593
Commission de clearing	832,933	832,934
Commission de dépôt	5 949,919	6 688,101
Total général	22 426,171	32 051,628

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Redevance CMF	2 190,958	3 435,665
Rémunération CAC	3 597,439	3 595,976
Impôts & taxes & versement assimilés	80,400	140,800
Services bancaires & assimilés	83,895	158,984
Publicité & publications	200,385	200,385
Autres charges d'exploitation	80,172	32,226
Total général	6 233,249	7 564,036

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents :

Donnée par part	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des Placements	6,504	7,529	4,476	5,111	2,036
Charges de Gestion des placements	-1,357	-1,305	-0,807	-0,944	-0,202
Revenu net des placements	5,147	6,224	3,669	4,167	1,834
Autres Charges d'exploitation	-0,377	-0,308	-0,193	-0,347	-0,197
Autres Produits d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'Exploitation (1)	4,770	5,916	3,476	3,820	1,637
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,485	-1,121	0,808	0,170	0,733
Sommes distribuables de l'exercice	4,285	4,795	4,284	3,990	2,369
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,485	1,121	-0,808	-0,170	-0,733
Variation des +/- Values potentielles sur titres	0,349	0,166	0,151	0,142	0,071
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	0,196	0,220	0,029	0,002	0,075
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	-0,007
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	0,546	0,386	0,179	0,143	0,139
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,316	6,302	3,656	3,964	1,776
Droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,027
Résultat non distribuable de l'exercice	0,546	0,386	0,179	0,143	0,166
Régularisation du résultat non distribuable	-0,060	-0,062	-0,032	0,034	0,373
Sommes non distribuables de l'exercice	0,486	0,324	0,148	0,177	0,539
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	121,397	116,627	111,508	107,076	102,908

Ratios de gestion des placements	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,92%	0,83%	0,92%	0,94%	0,43%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,26%	0,19%	0,22%	0,35%	0,42%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	3,24%	3,74%	3,95%	3,82%	3,49%
Actif Net Moyen	2 435 683,421	3 881 904,926	4 256 253,940	1 740 629,770	702 492,627

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de MCP SAFE FUND a été confiée à MCP intermédiaire en bourse. En rémunération des services de gestion et de promotion du FCP, MCP perçoit une commission de gestion de 0,6% HT l'an de l'actif net. Cette rémunération, décomptée jour par jour est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette rémunération, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dans le cas d'une performance positive supérieure à un taux de rendement minimal exigé égal au TMM+ 0.5%. Cette commission, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimal exigé.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

Rémunération du dépositaire :

La fonction de dépositaire a été confiée à l'Amen Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0.16% HT par an de l'Actif Net avec un minimum de 5000 dinars HT par an à partir de la 3^{ème} année de vie du fond. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission de dépôt, Amen Bank perçoit une commission de clearing égale à 700 dinars HT par an.

MCP CEA FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds « **MCP CEA FUND** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « MCP CEA FUND » au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

1. Nous avons relevé un écart de 2,769 dinars entre le montant des intérêts de la ligne BTA 6.3% (à échoir le 11/03/2026), courus jusqu'à la date du détachement de coupon de l'exercice 2017, à savoir le 14/03/2017, et le montant y afférent encaissé à cette date. Cet écart n'a pas été régularisé ni courant l'année 2018, ni courant l'année 2019.

2. Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP CEA FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit

applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système du contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous constatons qu'à la date du 31/12/2019 les ratios suivants ne sont pas respectés :

- La proportion des actions admises à la cote en bourse dans l'actif s'élève à **77,35%**, soit en dessous du taux de 80%.
- Le montant non utilisé conformément aux dispositions de l'article susvisé représente **2,94%**, soit au-dessus du seuil de 2%.

Tunis, le 18 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur

communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2019

(exprimé en Dinars)

ACTIF	NOTE	31/12/2019	31/12/2018
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	AC1	686 121,320	<u>781 085,078</u>
AC1-A ACTIONS ET DROITS RATTACHES		546 736,400	627 919,816
AC1-B EMPRUNTS D'ETAT		139 384,920	153 165,262
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	20 600,575	<u>12 657,289</u>
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	0,000
AC2-B DISPONIBILITES		20 600,575	12 657,289
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	<u>155,887</u>	<u>482,992</u>
TOTAL ACTIF		706 877,782	794 225,359
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	3 807,865	10 185,083
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	2 437,093	2 253,609
TOTAL PASSIF		6 244,958	12 438,692
ACTIF NET			
CP1 CAPITAL	CP1	689 662,441	<u>779 634,667</u>
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	<u>10 970,383</u>	<u>2 152,000</u>
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		1 986,683	2 149,323
CP2-B SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		8 983,700	2,677
TOTAL ACTIF NET		700 632,824	781 786,667
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		706 877,782	794 225,359

ETAT DE RESULTAT

Période du 01 janvier au 31 décembre 2019

(exprimé en Dinars)

	NOTE	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	26 242,076	<u>25 610,386</u>
PR1-A DIVIDENDES		19 035,925	18 689,214
PR1-B REVENUS DES EMPRUNT D'ETAT		7 206,151	6 921,172
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 043,498	<u>1 697,378</u>
PR2-A REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		1 043,498	1 697,378
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		27 285,574	<u>27 307,764</u>
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-15 462,993	<u>-23 091,326</u>
Revenu Net de Placement		11 822,581	4 216,438
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-2 962,632	<u>-3 174,204</u>
Résultat d'exploitation		8 859,949	1 042,234
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		123,751	<u>-1 039,557</u>
Sommes Distribuables de l'exercice		8 983,700	2,677
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		<u>-123,751</u>	<u>1 039,557</u>
VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		- 59 096,874	26 549,183
+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		24 452,523	74 030,371
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-4 266,656	-11 755,527
Résultat Net de l'exercice		- 30 051,058	89 866,261

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01 janvier au 31 décembre 2019

(exprimé en Dinars)

	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	- 30 051,058	<u>89 866,261</u>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	8 859,949	1 042,234
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	- 59 096,874	26 549,183
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	24 452,523	74 030,371
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	- 4 266,656	-11 755,527
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	- 51 102,785	<u>-45 971,197</u>
Souscriptions		
AN3-A CAPITAL	77 100,000	153 300,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	58 465,139	104 934,297
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST.	- 47,619	1 039,488
Rachats		
AN3-D CAPITAL	- 111 700,000	-190 000,000
AN3-E REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	- 84 748,481	-129 056,328
AN3-F REGULARISATION DES SOMMES DIST.	6,053	-2 254,179
AN3-G DROITS DE SORTIE	9 822,123	16 065,525
Variation de l'Actif Net	- 81 153,843	<u>43 895,064</u>
<u>ACTIF NET</u>		
<i>a - Début de l'exercice</i>	<u>781 786,667</u>	<u>737 891,603</u>
<i>b - Fin de l'exercice</i>	<u>700 632,824</u>	<u>781 786,667</u>
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
<i>a - Début de l'exercice</i>	<u>4 504</u>	<u>4 871</u>
<i>b - Fin de l'exercice</i>	<u>4 158</u>	<u>4 504</u>
Valeur Liquidative	168,502	173,576
Taux De Rendement	-2,92%	14,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2019

Note 1 : Présentation du fonds

Le FCP « MCP CEA FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes, dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de Compte Epargne en Actions « CEA » remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA et acceptant un haut niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°52-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse.

MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP CEA FUND ».

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

3.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.5. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.6. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.7. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

Note 4 : Notes sur les éléments du Bilan et de l'état de résultat

AC1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	Part dans l'actif net
Actions		526 166,929	546 736,400	78,03%
ATTIJARI BANK	1 995	79 497,676	65 831,010	9,40%
BIAT	559	50 115,645	64 167,610	9,16%
PGH	4 993	61 505,694	65 508,160	9,35%
S.A.H TUNISIE	5 460	61 579,751	64 690,080	9,23%
SFBT	3 693	53 207,153	70 384,887	10,05%
SOTIPAPIER	10 034	69 555,810	69 916,912	9,98%
SOTRAPIL	1 610	26 282,978	18 593,890	2,65%
SOTUVER	7 555	61 493,154	63 665,985	9,09%
TELNET HOLDING	6 869	62 929,068	63 977,866	9,13%
Emprunts d'Etat		132 883,400	139 384,920	19,89%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	10	9 579,000	10 026,311	1,43%
BTA 5.75% 13/01/2021 (6 ANS)	32	31 284,400	33 278,745	4,75%
BTA 6% 10-04/2024 (10 ANS)	64	62 720,000	65 348,760	9,33%
BTA 6,3% 11/03/2026 (10 ANS)	20	19 400,000	20 414,775	2,91%
BTA 6,7% 13/04/2028 (12 ANS)	10	9 900,000	10 313,560	1,47%
Ecart sur intérêts courus sur BTA *			2,769	0,00%
Total général		659 050,329	686 121,320	97,93%

* Il s'agit de l'écart entre le montant des intérêts de la ligne BTA 6.3% (à échoir le 11/03/2026), courus jusqu'à la date du détachement de coupon de l'exercice 2017, à savoir le 14/03/2017, et le montant y afférent encaissé à cette date. Il est à noter que le FCP MCP CEA n'a pas procédé à l'extourne dudit écart lors du détachement de coupon intervenu au cours de l'année 2019.

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2019 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2018	694 427,306	5 519,546	81 138,225	781 085,078	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits	365 233,920			365 233,920	
Bons de trésor assimilables (BTA)	0,000			0,000	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions et droits	- 386 890,897			- 386 890,897	24 367,123
Bons de trésor assimilables (BTA)	- 13 720,000			- 13 720,000	85,400
Variation des plus ou moins-values latentes			- 59 096,874	- 59 096,874	
Variation des intérêts courus		-489,906		-489,906	
Soldes au 31 décembre 2019	659 050,329	5 029,640	22 041,351	686 121,320	24 452,523

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Amen Bank	20 600,575	12 657,289
Total Placements monétaires et disponibilités	20 600,575	12 657,289

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Autres débiteurs	0,100	0,100
Rémunération compte en banque	155,787	482,892
Total des créances d'exploitation	155,887	482,992

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire à payer	2 098,216	2 661,351
Commission Clearing à payer	209,944	209,945
Rémunération du dépositaire à payer	1 499,705	1 499,787
Commission de surperformance	-	5 814,000
<i>Total des opérateurs créditeurs</i>	3 807,865	10 185,083

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Honoraires CAC	1 920,993	1 920,212
Etat retenue à la source	256,448	259,236
Autres créditeurs (CMF)	259,652	74,161
<i>Total des autres créditeurs divers</i>	2 437,093	2 253,609

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

Capital Au 01/01/2019

Montant en nominal	450 400,000
Nombre de parts	4 504
Nombre de porteurs de parts	82

Souscriptions Réalisées

Montant en nominal	77 100,000
Nombre de parts	771
Nombre de porteurs de parts Entrants	3

Rachats Réalisées

Montant en nominal	111 700,000
Nombre de parts	1 117
Nombre de porteurs de parts Sortants	5

Capital Au 31/12/2019

Capital	689 662,441
Montant en nominal	415 800,000
Sommes non distribuables	273 862,441
Nombre de parts	4 158
Nombre de porteurs de parts	80

Les sommes non distribuables au 31/12/2019 se présentent comme suit :

Commissions de rachats	9 822,123
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-59 096,874
Plus ou moins-values réalisés sur cession des titres	24 452,523
Frais de négociation de titres	- 4 266,656
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	329 234,667
Régularisation des sommes non distribuables	-26 283,342
	273 862,441

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	31/12/2019	31/12/2018
Résultat Distribuable de l'exercice	8 859,949	1 042,234
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	123,751	-1 039,557
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	2 152,000	2 324,457
Régularisations des résultats Distribuables des exercices antérieures	-165,317	-175,134
Total général	10 970,383	2 152,000

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Dividendes	19 035,925	18 689,214
Revenus Des Emprunts d'Etat	7 206,151	6 921,172
Total général	26 242,076	25 610,386

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Revenus compte de dépôt	1 043,498	1 697,378
Total général	1 043,498	1 697,378

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Rémunération fixe du gestionnaire	8 680,141	10 494,392
Commission de clearing	832,933	832,934
Commission de dépôt	5 949,919	5 950,000
Commission de surperformance	-	5 814,000
Total général	15 462,993	23 091,326

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Redevance CMF	729,430	881,896
Rémunération commissaire aux comptes	1 920,993	1 920,212
Impôts & taxes & versement assimilé	80,400	140,800
Autres charges d'exploitation	20,000	17,107
Services bancaires & assimilés	11,424	13,804
Publicité & publications	200,385	200,385
Total général	2 962,632	3 174,204

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Donnée par part	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des Placements	6,562	6,063	5,188	3,165	4,719
Charges de Gestion des placements	-3,719	-5,127	-2,994	-2,793	-4,189
Revenu net des placements	2,843	0,936	2,194	0,373	0,531
Autres Charges d'exploitation	-0,713	-0,705	-0,605	-0,724	-1,535
Autres Produits d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'Exploitation (1)	2,131	0,231	1,589	-0,352	-1,004
Régularisation du résultat d'exploitation	0,030	-0,231	0,250	0,112	-0,118
Sommes distribuables de l'exercice	2,161	0,000	1,839	-0,240	-1,122
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,030	0,231	-0,250	-0,112	0,118
Variation des +/- Values potentielles sur titres	-14,213	5,895	3,632	8,359	5,733
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	5,881	16,437	4,188	2,985	13,779
Frais de négociation de titres	-1,026	-2,610	-0,638	-0,718	-1,918
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	-9,358	19,721	7,182	10,626	17,594
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-7,227	19,953	8,771	10,274	16,590
Droits de sorties	2,362	3,567	0,135	0,000	2,991
Résultat non distribuable de l'exercice	-6,996	23,288	7,317	10,626	20,585
Régularisation du résultat non distribuable	-0,238	-1,199	1,062	9,628	1,792
Sommes non distribuables de l'exercice	-7,234	22,089	8,379	20,254	22,377
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	168,502	173,576	151,487	141,268	121,254

Ratios de gestion des placements	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	2,09%	3,04%	2,19%	3,34%	3,79%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	10,40%	0,42%	0,44%	0,87%	1,39%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	1,20%	0,14%	1,16%	-0,42%	-0,91%
Actif Net Moyen	741 194,670	759 822,030	665 909,859	296 994,402	138 723,095

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP « **MCP CEA FUND** » est confiée à MENA CAPITAL PARTNERS. Cette dernière a pour mission notamment :

- Assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, commerciale, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placements, d'acquisition ou de cession de titres.
- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.
- Assurer ses missions avec la plus grande diligence, dans le respect des règles légales et déontologiques, et aux bénéfices exclusif des porteurs de parts du FCP.
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.

En rémunération des services de gestion de « **MCP CEA FUND** », MENA CAPITAL PARTNERS perçoit une commission de gestion de 1% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, et réglée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que **MCP CEA FUND** réalise un rendement annuel supérieur à 10%. Cette commission de surperformance, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé de 10%.

L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du « **MCP CEA FUND** ». Elle est notamment chargée à ce titre de :

- La conservation des actifs du **MCP CEA FUND**.
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du **MCP CEA FUND**.
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du **MCP CEA FUND**.

En rémunération de ses services de dépositaire, Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,16%(HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars (HT) par an à partir de la 3ème année de vie du fonds et une commission de clearing égale à 700 dinars (HT) par an.

TUNISIAN EQUITY FUND
(FCP EN COURS DE LIQUIDATION)

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration , nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Tunisian Equity Fund , qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date , ainsi que les notes annexes , y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincères, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FCP Tunisian Equity Fund au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux systèmes comptables des entreprises.

2 - Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport .Nous sommes indépendantes de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3 - Observations

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

4 - Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds .Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5 - Responsabilités de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidele des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles –ci résultent de fraudes ou erreurs .

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6 - Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatifs , que celles –ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles considèrent comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux –ci.

Une description plus détaillée des responsables de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

2.1 La proportion de l'actif en actions cotées s'élève au 31 décembre 2019 à 32,07 %. Ce taux est en dehors de la fourchette fixée par l'article 2 du règlement intérieur du fonds soit entre 50% et 80% de l'actif du fonds.

2.2 Au 31 Décembre 2019, les liquidités et quasi-liquidités représentent 39,79 % de l'actif du fonds soit un dépassement par rapport au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

2.3 Au 31 Décembre 2019, les emplois en titres OPCVM s'élèvent à 20,41% de l'actif net soit un dépassement par rapport au seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

il y a lieu de préciser que conformément aux dispositions du dernier paragraphe de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, l'OPCVM n'est pas tenu de satisfaire les proportions réglementaires de 80% en valeurs mobilières et 20% en liquidités et quasi-liquidités et ce, durant les deux dernières années de la durée de vie de Fonds fixée dans le règlement intérieur.

2.4 La durée de vie du fonds étant arrivée à échéance, la société de gestion « UGFS » a obtenu du CMF un agrément n°25-2019 en date du 31 octobre 2019 pour la liquidation du fonds.

Tunis, le 25 février 2020
Le Commissaire aux Comptes :
Foued AMIRI

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
AC 1-Portefeuille-titres	4-1	2 046 261	2 086 698
a- Actions et droits rattachés		1 089 826	1 550 274
b- Titres OPCVM		686 639	178 241
c- Obligations et valeurs assimilées		269 796	358 183
AC 2-Placements monétaires et disponibilités	4-2	1 352 523	1 544 845
a- Placements monétaires		712 710	1 293 124
b- Disponibilités		639 813	251 721
AC 3-Créances d'exploitation		-	5 769
TOTAL ACTIF		3 398 784	3 637 312
PASSIF			
PA 1-Opérateurs créditeurs	4-3	33 683	34 158
PA 2-Autres créditeurs divers		154	-
TOTAL PASSIF		33 837	34 158
ACTIF NET			
CP 1-Capital	4-4	3 348 585	3 572 864
CP 2-Sommes distribuables		16 363	30 291
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	-9 260
b- Sommes distribuables de l'exercice		16 362	39 551
ACTIF NET		3 364 947	3 603 154
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 398 784	3 637 312

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	<u>31 décembre</u> <u>2019</u>	<u>31 décembre</u> <u>2018</u>
PR 1-Revenus du portefeuille-titres	4-5	74 251	104 642
Dividendes		57 747	82 477
Revenus des obligations et valeurs assimilés		16 504	22 165
PR 2-Revenus des placements monétaires	4-6	76 375	70 285
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		150 626	174 927
CH 1-Charges de gestion des placements	4-7	(45 014)	(46 126)
REVENU NET DES PLACEMENTS		105 612	128 801
CH 2-Autres charges	4-8	(89 250)	(89 250)
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 362	39 551
Régularisation des résultats d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		16 362	39 551
Régularisation des résultats d'exploitations (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(307 281)	(6 458)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		83 003	151 092
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(207 917)	184 185

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2019	2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
	(207 917)	184 185
Résultat d'exploitation	16 362	39 551
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(307 281)	(6 458)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	83 003	151 092
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(30 290)	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-
Souscriptions	-	-
-Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats	-	-
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(238 207)	184 185
ACTIF NET		
En début d'exercice	3 603 154	3 418 969
En fin de d'exercice	3 364 947	3 603 154
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	377	377
En fin d'exercice	377	377
VALEUR LIQUIDATIVE	8 925,589	9 557,438
TAUX DE RENDEMENT	(5,77%)	5,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2019

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT TEF

Tunisian Equity Fund est un fonds commun de placement régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 19-2009 du 10 juin 2009. Le fonds a été constitué le 15/10/2009. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de sa date de constitution

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. Le capital initial s'élève à 8 000 000 DT divisé en 800 parts de 10 000 DT chacune. BIAT est le dépositaire de ce fonds.

Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

Tunisian Equity Fund est un fonds de distribution

La durée de vie du fonds étant arrivée à échéance, la société de gestion « UGFS » a obtenu du CMF un agrément n°25-2019 en date du 31 octobre 2019 pour la liquidation du fonds

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments du portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ces actifs sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2019 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31 Décembre 2019 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 4-1 : Portefeuille-titres :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 Décembre 2019 à **2 046 261 DT** et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net	% Actif
Actions& droits rattachés		1 996 923	1 089 826	32,39%	32,07%
ARTES	28 177	226 044	137 053	4,07%	4,03%
ASSAD	18 675	193 574	133 433	3,97%	3,93%
Cellcom	5 201	40 448	19 327	0,57%	0,57%
Hannibal Lease	25 373	215 361	115 193	3,42%	3,39%
Poulina Groupe Holding	6 621	52 726	86 868	2,58%	2,56%
TUNISAIR	272 995	501 090	171 168	5,09%	5,04%
Carthage Cement	107 471	220 062	128 535	3,82%	3,78%
UADH	38 462	250 003	35 847	1,07%	1,05%
OFFICE PLAST	17 191	35 158	46 244	1,37%	1,36%
Société Atelier du meuble intérieurs	12 565	59 398	49 632	1,47%	1,46%
EURO CYCLE	8 076	188 846	151 587	4,50%	4,46%
Droit d'attribution EUROCYCLE	8 076	14 214	14 941	0,44%	0,44%
Obligations et valeurs assimilées		259 080	269 796	8,02%	7,94%
BTA 6% OCTOBRE 2023	100	93 080	97 303	2,89%	2,86%
EO TLS 2015-1 B	2 000	120 000	124 756	3,71%	3,67%
EO ATL 2013-1(22042020)	2 300	46 000	47 737	1,42%	1,40%
Titres OPCVM		684 727	686 639	20,41%	20,20%
UGFS Islamic Fund	100	10 000	7 584	0,23%	0,22%
AMEN TRESOR SICAV	1 663	174 603	176 669	5,25%	5,20%
TUNISIAN PRUDANCE FUND	52	5 098	5 100	0,15%	0,15%
UGFS BONDS FUND	45 044	495 026	497 286	14,78%	14,63%
TOTAL		2 940 730	2 046 261	60,81%	60,21%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste Portefeuille-titres, sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	2 670 511	10 907	(594 720)	2 086 699	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions cotées	14 214			14 214	
Obligations de sociétés	-			-	
Titres OPCVM	3 168 464			3 168 464	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Cession Actions cotées	(162 529)			(162 529)	66 004
Annuité Obligations de sociétés	(86 000)			(86 000)	-
Cession Titres OPCVM	(2 663 929)			(2 663 929)	16 998
<u>Variation des plus ou moins-values latentes</u>					
Actions cotées			(312 377)	(312 377)	
Obligations de sociétés			3 184	3 184	
Titres OPCVM			1 911	1 911	
<u>Variation des intérêt courus</u>		(3 375)		(3 375)	
Soldes au 31 décembre 2019	2 940 731	7 532	(902 002)	2 046 261	83 003

Note 4-2 : Placements monétaires et Disponibilités :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Placements monétaires	712 710	1 293 124
Disponibilités	639 813	251 721
TOTAL	(1) 1 352 523	1 544 845

(1) Le solde de ce poste s'élevant au 31 Décembre 2019 à **1 352 523 DT**, se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net	% Actif
Placements monétaires		700 000	712 710	21,18%	20,97%
Compte à terme BTK 90 j - ECH 07/01/2020 Taux 10.3%	300	300 000	305 757	9,09%	9,00%
Compte à terme QNB 90 j - ECH 14/01/2020 Taux 10.3%	400	400 000	406 953	12,09%	11,97%
Disponibilité		639 813	639 813	19,01%	18,82%
Banque		568 380	568 380	16,89%	16,72%
Sommes à l'encaissement		71 433	71 433	2,12%	2,10%
TOTAL		1 339 813	1 352 523	40,19%	39,79%

Note 4-3 : Opérateurs créditeurs :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA) (1)	32 666	33 098
Compte du Dépositaire (BIAT)	1 017	1 060
	<u>33 683</u>	<u>34 158</u>

(1) Le solde de ce compte se répartit comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunérations de gestion	10 170	10 602
Charges administratives	22 496	22 496
	<u>32 666</u>	<u>33 098</u>

Note 4-4: Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2018	<u>3 572 864</u>
Montant en nominal	3 572 864
Nombre de parts	377
Nombre de copropriétaires	2

Souscriptions réalisées

Montant en nominal	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant en nominal	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(307 281)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	83 003
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-

Capital au 31/12/2019

Montant en nominal	3 348 585
Nombre de parts	377
Nombre de copropriétaires	2

Note 4-5 : Revenus du portefeuille - titres :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>Revenus</u>		
Revenus des actions	57 747	77 996
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	16 504	22 165
Revenus des titres OPCVM	-	4 481
Total	<u>74 251</u>	<u>104 642</u>

Note 4-6 : Revenus des placements monétaires :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>Revenus</u>		
Revenus des billets de trésorerie	9 737	2 909
Revenus des placements à terme	61 957	66 607
Revenus sur compte de dépôt	4 681	769
Total	<u>76 375</u>	<u>70 285</u>

Note 4-7 : Charges de gestion des placements :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	40 922	41 933
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	4 092	4 193
	<u>45 014</u>	<u>46 126</u>

Note 4-8 : Autres charges

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Frais administratifs	89 250	89 250
Autres charges	-	-
	<u>89 250</u>	<u>89 250</u>

5 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5-1 Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Revenus des placements	399,538	463,996	382,053	314,259	327,193
Charges de gestion des placements	(119,400)	(122,350)	(116,639)	(113,816)	(113,038)
Revenus nets des placements	<u>280,138</u>	<u>341,646</u>	<u>265,414</u>	<u>200,443</u>	<u>214,155</u>
Autres charges	(236,738)	(236,738)	(234,748)	(234,926)	(234,748)
Résultat d'exploitation (1)	<u>43,401</u>	<u>104,909</u>	<u>30,666</u>	<u>(34,483)</u>	<u>(20,593)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Sommes distribuables de l'exercice	43,401	104,909	30,666	(34,483)	(20,593)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(815,070)	(17,129)	(419,134)	(0,975)	568,773
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	220,166	400,774	443,491	243,829	(549,034)
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	-594,904	383,645	24,357	242,855	19,740
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-551,503	488,554	55,023	208,372	(0,853)
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-594,904	383,645	24,357	242,855	19,740
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-594,904	383,645	24,357	242,855	19,740
Distribution de dividendes	80,346	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	8 925,589	9 557,438	9 068,884	9 013,861	8 805,489

Ratios de gestion des placements

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen (*)	1,29%	1,31%	1,29%	1,28%	1,28%
Autres charges / actif net moyen (*)	2,56%	2,54%	2,60%	2,64%	2,67%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen (*)	0,47%	1,13%	0,34%	-0,39%	-0,23%
Actif net moyen	3 484 050	3 511 062	3 408 598	3 358 948	3 319 830

* Les ratios antérieurs à l'exercice 2017 ont été retraités pour les besoins de comparaison

5.2 Transactions avec les parties liées

(a) Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et la BIAT prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1 % hors taxe par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée trimestriellement.
- Une commission de surperformance dès que le rendement annuel du fonds dépasse 10%. Cette commission est de 20% hors taxes de la différence entre le rendement annuel réalisé du fonds et le rendement minimum exigé.
- Des frais administratifs fixés forfaitairement à 75 000 DT hors TVA par année et payés trimestriellement.

La charge de l'exercice s'élève à **130 171 DT TTC** et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Commission de gestion	40 921	41 933
Frais administratifs	<u>89 250</u>	<u>88 500</u>
	<u>130 171</u>	<u>131 183</u>

(b) Le règlement intérieur qui lie la BIAT et la société UGFS-NA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, payable trimestriellement de 0,1% hors taxe calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, avec un minimum de 1 000 DT hors taxe par année.

La charge de l'exercice s'élève à **4 092 DT TTC**.